



Type: **En vente**
Catégorie: **Etang**
Ville: **7608 Wiers**
Prix: **35000.00 €**
Référence: **3930**

Description

Très bel étang sis en pleine campagne de Wiers sur 31,80 ares.

Prix indicatif : 35.000€ (Faire offre).

RC : 4€ (à confirmer).

Notes :

- La contenance est indicative sur base des extraits cadastraux.
- Le bien n'est pas équipé d'eau ni électricité.
- Il y a lieu de demander un permis d'urbanisme dans le cas où l'acquéreur souhaite placer un chalet en bois.
- L'existant constitue une infraction. L'acquéreur devra l'enlever ou le régulariser.

Données du CU1:

Le bien est bien situé en Espaces verts et Périmètre d'intérêt paysager au Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;

Le bien est situé en zone d'assainissement autonome au Plan d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques Escaut-Lys;

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

Le bien est situé en zone naturelle au schéma de développement communal approuvé par le Conseil communal du 27 avril 2016 et entré en vigueur le 1er mai 2016.

Le bien ne bénéficie pas d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide. Concernant l'équipement proprement dit des parcelles, il y a lieu de contrôler sur terrain les positions exactes de chaque impétrant : la ville ne peut être tenue responsable en cas de surcoût lié à des raccordements ou des extensions de réseau.

Le bien

- n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager ;
- n'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine;
- ~ n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine;
- n'est pas classé en application de l'article 196 du même Code ;
- n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code ;
- n'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code ;
- est situé dans un site Natura 2000 : inclus dans le périmètre N2000 ;
- est situé dans une zone d'alea d'inondation faible au vu de la carte de l'alea d'inondation par débordement de cours d'eau ;
- n'est pas situé dans une zone à risque au sens de l'article D.IV.57, 3° (contraintes karstiques) ;
- n'est pas concerné par l'application du guide régional d'urbanisme ;
- n'est pas situé le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne
- est situé dans le périmètre de la Wateringue
- est longé par l'Hourseau

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10

du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols;

Le bien se situe sur le territoire du Parc Naturel des Plaines de L'Escaut.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

Le bien en cause a fait l'objet d'un PV de constat d'infraction (référence :

TN.66.L6.003140/20116) pour constructions d'installations au bord d'un étang

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans ;

Informations complémentaires

- Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE.
- Le bien n'est pas situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS.
- Aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée.
- Ni arbre ni haie remarquable répertoriés.

Remarques

- le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES,...).
- Nous attirons votre attention sur le fait qu'il pourrait rester, concernant le bien à vendre, des taxes communales restant dues. Nous vous invitons, dès lors, à suivre la procédure

décrite à l'article 35 du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales (anciennement article 433 CIR 92) rendu applicable aux communes par l'article L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Publicité à caractère non contractuel et ne constituant pas une offre. Les propriétaires se réservent le droit de décision, d'acceptation ou non sur toute(s) offre(s) soumise(s) pour leur bien.

Spécificités

Détails

- Terrain: 31.80 are(s)